

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 14 décembre 2018

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 14 décembre 2018 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 10

Etaient présents :

M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, Mme Mireille DURANTET, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, Mme Nathalie JACQUET, M. Patrick DRIFFORD, M. Edouard MATHEVET.

Excusés : Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, Alain LASSALLE.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY, M. Michel SAINT-ANDRE.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

Il fait part à l'assemblée de la présence de Claire GENETTE, venue présenter le CCJ (Conseil Communautaire des Jeunes) du Pays de Lapalisse et lui laisse la parole.

Claire GENETTE remercie Monsieur le Maire et explique en quoi consiste le CCJ, en précisant son organisation et les actions menées.

Le CCJ est ouvert aux jeunes de 11 à 17 ans qui sont encadrés par Elodie LALLIAS, animatrice Enfance-jeunesse.

La fonction du CCJ est de collecter les idées et les souhaits des jeunes du Pays de Lapalisse et d'organiser des manifestations afin de récolter des fonds pour effectuer un voyage en fin d'année (voyage à Nice effectué en octobre 2018).

Claire GENETTE précise que certaines communes ne sont pas représentées, comme Billezois, Servilly, Bert et Saint-Etienne-de-Vicq.

Pour information, le CCJ est intervenu ou interviendra sur les manifestations suivantes:

- Téléthon 2018 : défi vélo qui a permis de récolter 1 738 €
- 28 décembre : chasse aux chocolats et réalisation d'ateliers créatifs à l'école de Lapalisse
- 16 janvier 2019 : Tenue d'une buvette pendant le spectacle du cirque Anthony à 14h30 au gymnase Bernard Le Provost
- avril 2019: soirée jeux en famille à la Ludothèque de Lapalisse
- 29 juin 2019 : 3^{ème} édition de l'Inter'Villages avec de toutes nouvelles épreuves

Claire GENETTE remercie vivement les élus pour leur attention et leur souhaite une bonne continuation.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 septembre 2018

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 28 septembre 2018.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Proposition d'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire informe les élus de la venue de Monsieur Arnaud PETELET, chargé de développement au CNAS, qui a présenté l'ensemble des prestations proposées pour les agents des collectivités territoriales. Le CNAS intervient en effet pour les dépenses de la vie privée, à savoir, les vacances, les frais de garde des enfants, le logement, la culture, les loisirs, etc...

Un catalogue a ainsi été transmis aux agents qui ont montré un intérêt pour les aides proposées.

Le coût de cette adhésion s'élève à 207 € par agent par an.

Monsieur Edouard MATHEVET prend la parole en faisant remarquer que le coût de l'adhésion semble important compte-tenu du fait qu'il n'est pas certain que les agents utilisent les services.

Monsieur le Maire en convient mais rappelle que cette adhésion serait un plus pour les agents qui n'ont pas des salaires élevés. Il est proposé d'adhérer pour l'année 2019 et de faire un bilan à la fin de l'année.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au CNAS pour l'année 2019.

3. Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour la réalisation du Plan Climat Energie Territorial

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré l'obligation pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, l'obligation de réaliser des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Il précise que le SDE 03 s'est engagé dans une démarche de coordination et de mutualisation en portant l'élaboration de l'ensemble des PCAET de l'Allier, pour les EPCI obligés, comme non obligés. Cette volonté permettra une cohérence territoriale à l'échelle départementale issue d'une démarche dynamique des intercommunalités.

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a délibéré le 24 juillet 2018 pour confier l'élaboration du PCAET au SDE 03, toutefois, la Préfecture de l'Allier souhaite que la Communauté de Communes se dote de la compétence supplémentaire ainsi intitulée « *Planification énergétique territoriale dont notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial et la mise en œuvre des actions en découlant* ». Cette nouvelle compétence permettra à la Communauté de Communes de confier l'élaboration du PCAET au SDE 03 et de mettre en œuvre toute action issue de ce plan.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette modification statutaire.

Cette modification est approuvée à l'unanimité.

4. Construction du fournil de la boulangerie VIVAL – validation du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que, suite au décès de Monsieur CROUZIER, le dossier est resté en attente d'un repreneur pour le fonds de commerce. Une personne s'est montrée très intéressée et un montage financier est en cours. Dans cette attente, Monsieur GIRONDE assure le travail.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du nouveau plan de financement prenant en compte les éléments transmis par l'économiste travaillant avec Monsieur Olivier ROUYER, architecte en charge du projet :

Dépenses :

- Achat murs	40 000 €
- Travaux	206 600 € HT
- Honoraires	<u>35 000 €</u>
	281 600 €

ORIGINES	MONTANTS (€uros)	%
Conseil Départemental	84 480	30
DETR	120 700	42.9
Région	20 000	7.10
TOTAL AIDES PUBLIQUES	225 180	80
RESSOURCES PROPRES	56 420	La commune doit avoir 20 % du montant des subventions à sa charge
TOTAL GENERAL HT	281 600	

Monsieur le Maire explique que les demandes de subvention précédemment déposées ont été annulées et que de nouveaux dossiers doivent être transmis au plus vite.

Monsieur le Maire précise qu'il s'assurera que le dossier du repreneur soit viable et demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal approuve le plan de financement présenté à l'unanimité.

5. Projet d'installation d'une borne WIFI pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un courrier émanant du Conseil Départemental proposant un partenariat avec La Poste pour l'installation de bornes WIFI.

Il précise avoir pris contact avec un des prestataires proposés et présente le coût des travaux proposés :

- Borne : 64 € HT
- Installation : max 472 € HT (devis non réceptionné)
- Abonnement : 12 € / mois

L'opération est subventionnée à hauteur de 80 %.

Monsieur Edouard MATHEVET soulève le problème du contenu pouvant être téléchargé par les utilisateurs et la responsabilité de la Mairie. De même, il trouve le coût de l'installation trop élevé considérant que cela consiste à passer un câble entre la mairie et la salle polyvalente. Enfin, il demande à Monsieur le Maire à quoi correspond l'abonnement de 12 € par mois.

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition du WIFI est un service à mettre à la disposition des utilisateurs de la salle et que des explications seront demandées au prestataire.

Monsieur Patrick DRIFFORD soumet l'idée de demander à l'entreprise retenue pour le lot électricité.

Il est décidé de reporter ce point à la prochaine réunion du conseil municipal.

6. Validation de l'avenant n°18 au rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLET)

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n°18 au rapport final de la commission locale d'évaluation des charges transférées, adopté par les membres présents lors de sa réunion du 04 décembre 2018.

Charges transférées en 2017 : 7 675 €

Mouvements :

	2016 (réalisé)	2017 (réalisé)
Stade	6 209,37 €	8 382,74 €
ACM LAPALISSE (part affectée à la Commune de Le Breuil)	864,40 €	1 007,10 €
ACM BISS (part affectée à la Commune de Le Breuil)	601,61 €	1 607,43 €
ECOLES DE LAPALISSE (part affectée à la Commune de Le Breuil)		895,00 €
TOTAL	7 675,38 €	11 892,27 €

pour info: montant de la participation versée par la commune de Le Breuil au SISCOL en 2018 est de 1 560 €

Proposition : porter les charges transférées de 7 675 € à 11 892 € soit + 4 217 €

Attribution de compensation positive 2018 : + 8 528 € (pour rappel)

Attribution de compensation positive 2019 : + 4 311 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant présenté.

7. Questions diverses

- Madame Mireille DURANTET signale avoir constaté une dégradation importante sur la route de la Gasse.
- Monsieur le Maire informe les élus de sa participation, accompagné de Monsieur Laurent PERRET, à la réunion sur le numérique du 11 décembre à MOLLES en présence de Madame PEYROL, députée. Monsieur Régis BAUDOIN, Président de la Mission France Très Haut Débit a présenté les mesures actuelles et à venir afin de développer l'internet très haut débit et la 4 G dans les territoires. La volonté est d'équiper le territoire avec l'installation de nombreux relais mais la réalité sera sans doute toute autre car les travaux ont pris beaucoup de retard. L'Etat est à ce titre intervenu auprès d'Orange.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la question du transfert des compétences eau et assainissement va être prochainement évoquée puisqu'une décision devra être prise d'ici à 2020. Les communes peuvent s'y opposer, ce qui repousserait l'échéance à 2026. Une délibération devra être prise avant le 1^{er} juillet 2019.
- Monsieur le Maire rappelle l'information également transmise par mail concernant l'ouverture d'un commerce à Lapalisse. En effet, une supérette de proximité a ouvert le jeudi 13 décembre, Rue Winston Churchill en face du Télécenre. Il sera proposé des produits de gamme très correcte mais également locaux ou régionaux en circuit court. Les heures d'ouverture de la supérette « PANIER SYMPA » seront :
 - Du lundi au samedi : 07h00 – 19h30 sans interruption
 - Dimanche et jours fériés : 08h00 – 13h00
- Le columbarium sera livré la semaine 51 (17 au 21 décembre) pour une installation semaine 52 ou 1^{ère} semaine de janvier.
- Monsieur le Maire présente le site internet. La page consacrée au Patrimoine reste à créer avant mise en ligne.

- Il est envisagé d'installer une vidange pour les campings-cars sur le parking situé route d'Arfeuilles. Cette opération devrait être prise en charge par la Communauté de Communes puisqu'elle est liée à la compétence « tourisme ».
- Dans le cadre de la réforme des listes électorales, une commission de contrôle va devoir être créée comme suit :
 - Un conseiller municipal
 - Un délégué de l'administration proposé par la commune et nommé par la Préfecture
 - Un délégué du TGI proposé par la commune et désigné par le TGI

A ce titre, les conseillers municipaux seront invités à se prononcer au cours d'une prochaine réunion.

- Monsieur le Maire informe les élus que le calendrier prévisionnel des travaux de la salle polyvalente est respecté. Il s'agira de faire le point sur l'achat des tables, des chaises, de la vaisselle.
- Vœux de la Paroisse le dimanche 13 janvier 2019 – Monsieur Edouard MATHEVET représentera la commune.
- La maquette du bulletin municipal 2018 a été déposée chez l'imprimeur pour une livraison espérée mi- janvier.
- Le permis d'aménagement du lotissement a été déposé. Il est en cours d'instruction.
- Monsieur le Maire informe les élus que les rapports du SIVOM sont consultables en mairie.
- Monsieur le Maire souhaite clore la réunion en invitant les élus à réfléchir sur leur position pour les élections municipales 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55